

Information du 13 FEVRIER 2023 – INFORMATION AUX PORTEURS DES FCP AGILE, INSPIRATION et PRESIDENT

Le 13 février 2023, la société de gestion a procédé à une majoration des frais administratifs externes relatifs à l'exercice 2022, comme suit :

Nom du Fonds	Frais Administratifs Externes Complémentaires	% de la VNI
FCP Agile	14 167.49€	0.088%
FCP Inspiration	433.01 €	0.002%
FIVG Président	3820.19 €	0.024%

Conformément au prospectus, cette majoration des frais administratifs externes à la société de gestion est égale ou inférieure à 10 points de base par année civile de chaque fonds et n'offre pas la possibilité d'obtenir le rachat de ses parts sans frais.